

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 décembre 2019

DCM N° 19-12-19-17

Objet : Centre de Congrès - Attribution de la subvention d'équipement et contribution au Gros Entretien Renouvellement 2020.

Rapporteur: M. le Maire

Par délibération en date du 18 décembre 2014, a été approuvée la convention tripartite liant la Ville, Metz Métropole et la SPL M3Congrès, et organisant le financement, la réalisation et la gestion du centre de congrès. Cette convention a été précisée par un avenant, approuvé par délibération du 26 avril 2018, dont les annexes 1 et 3 fixent les contributions des collectivités à la réalisation et au gros entretien – renouvellement (GER) de cet équipement.

La Ville de Metz contribue ainsi au financement de la construction de l'équipement à hauteur de 24,550M€, dont 3,635M€ restent à verser en 2020, et au GER à hauteur de 6.788M€ sur la période 2018-2043.

La présente délibération a pour objet le versement des contributions 2020 de la Ville à M3 Congrès, soit une subvention d'équipement de 3 635 462 € au titre de la construction et une contribution au GER de 100 602 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 février 2013 portant création d'un Centre de congrès,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2013 approuvant les statuts de la SPL M3Congrès,

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2014, approuvant la convention

tripartite relative au financement, à la réalisation et à la gestion du futur Centre de Congrès,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 octobre 2015, approuvant la convention financière avec la Région Lorraine,

VU la convention relative au financement, à la réalisation et à la gestion du futur Centre de Congrès conclue le 11 février 2015,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2015 approuvant l'avenant n°1 à la convention tripartite précitée,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 avril 2018 approuvant l'avenant 2 de la convention tripartite précitée,

VU les annexes 1 et 3 portant sur les participations de la Ville au titre de la subvention d'équipement et de la contribution Gros Entretien Renouvellement (GER),

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE de verser conformément à l'annexe n°1 de l'avenant 2 la subvention d'investissement 2020 d'un montant de 3 635 462 € en deux versements de 1 817 731 €.

DECIDE de verser conformément à l'annexe n°3 de l'avenant 2 la contribution financière annuelle au titre de la participation GER s'élevant pour l'exercice 2020 à 83 835 € H.T, soit 100 602 € T.T.C.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Pôle Finances
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 7.6 Contributions budgétaires

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ